

## Achat immeuble de rapport et bail résilié

Par Joséphine33, le 13/05/2019 à 12:19

Bonjour,

Nous avons acheter un immeuble de rapport il y a un mois, dans l'acte définitif pour le local professionnel n°2, il est précisé qu'il est loué et que le vendeur n'a pas d'autres engagement avec le bailleur. De même , plus tard dans l'acte, est précisé que le vendeur s'engage à n'apporter aucune modification à la situation locative (ou du moins sans l'accord de l'acquéreur) du bien.

Nous découvrons ajd, suite à un non paiement du loyer, que le locataire du local pro n°2 a donné son préavis au vendeur sans que nous soyons informé par le vendeur ( a priori entre le compromis et l'acte définitif). Le bail serait résilié, selon le locataire et j'attends des éléments probants (états des lieux signé de l'ancien propriétaire).

Que pouvons nous faire vis à vis du vendeur? Pouvons nous nous retourner contre lui?

Merci pour votre aide,

Bien à vous